

Délibération Du Conseil d'Administration

Séance du 9 MARS 2026

Président de séance : Monsieur Poisson, Président

Présents :

Représentants des élus : Mesdames Cormier, Pinçon, Monsieur Perrier

Représentants des associations : Mesdames, Garnier, Ruault, Saudrais, Monsieur Guilmeau

Absent ayant donné pouvoir :

Madame Duval pouvoir à Mme Cormier

Objet : Budget Primitif CCAS 2026

Monsieur POISSON, Président du CCAS, présente à l'approbation du Conseil d'administration, le Budget Primitif pour l'année 2026.

Après avoir entendu les explications de son rapporteur, le budget primitif s'établit comme suit :

	<u>DÉPENSES</u>	<u>RECETTES</u>
<u>Section Fonctionnement</u>		
Budget CCAS	49 333.42 €	49 333.42 €
<u>Section Investissement</u>		
Budget CCAS	5 549.72 €	5 549.72 €

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve le budget à l'unanimité.

Le Président
G. POISSON

